

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. JANOT à partir de 20h00 (absent du point n° 14 au 26 inclus).

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Bruno JANOT à partir de 20h00 donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI (du point n° 14 au 26 inclus).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-19-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat,
VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale et actualisant les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux et notamment la mise en place du RIFSEEP,
VU la délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2017 portant mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) à compter du 1^{er} septembre 2017 pour les cadres d'emplois concernés, modifiée par délibérations en date du 12 avril 2018 et 11 décembre 2018,
VU l'avis favorable du comité technique en date du 06 juillet 2020,
VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 16 SEPTEMBRE 2020.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DECIDE

D'APPROUVER la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1^{er} octobre 2020 pour les différents grades des cadres d'emplois indiqués ci-dessous et d'intégrer les modifications à l'annexe du régime indemnitaire ci-jointe :

Filière Technique :

- Techniciens territoriaux
- Ingénieurs territoriaux

Filière Médico-sociale :

- Éducateurs de jeunes enfants territoriaux

Cette modification réglementaire est sans impact sur le montant individuel et global des indemnités versées aux agents de la ville de Dax appartenant à ces cadres d'emplois.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2020, chapitre 012.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>. »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-19-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020
2